



Journées mondiales
des **ZONES
HUMIDES**
de l'étang de Salses-Leucate



« *Le tourisme dans les zones humides :
une expérience unique* »

Dossier de Presse

Semaine du 30 janvier au 5 février 2012



SOMMAIRE	Pages
Le syndicat RIVAGE	1 - 2
Les Zones Humides de l'étang de Salses-Leucate	3
Les JMZH autour de l'étang de Salses-Leucate	4 - 5
Le programme	6
Ressources et contact	7



RIVAGE

Syndicat mixte chargé de la protection de l'étang de Salses – Leucate

En 2004, le syndicat mixte RIVAGE est mis en place en tant qu'opérateur unique de trois programmes de valorisation, d'aménagement et de gestion couvrant neuf communes autour de l'étang de Salses-Leucate. Doté de missions variées, le syndicat est un bon exemple montrant que concertation rime souvent avec préservation.

Un site exceptionnel particulièrement sollicité

La lagune de Salses-Leucate représente 5400 ha. Elle est de ce fait la deuxième plus grande lagune du Languedoc-Roussillon. En France, les complexes lagunaires couvrent 130 000 ha, dont 45 % en Languedoc-Roussillon. Dans cette région, les lagunes couvrent 2,7% de la superficie. Sur l'étang de Salses-Leucate, un cordon littoral fortement urbanisé, une faible profondeur de l'étang et un bassin versant de 162 km² structure cet espace où trois graus artificiels contrôlent les échanges avec la mer. Fort de ce potentiel, l'étang est exploité depuis longtemps pour la pêche et la conchyliculture. Ces activités côtoient désormais de nombreuses activités nautiques, la production halieutique (élevage d'autres espèces aquatiques telles crevettes, loups de mer...), sans oublier l'agriculture.

Tout autour de l'étang, de nombreux habitats reconnus à l'échelle européenne sont observés. Ils abritent des espèces végétales et animales remarquables. Ainsi, outre la végétation aquatique de l'étang (nombreux herbiers à Zostères), les marges de la lagune abritent une flore et une faune qui comprend des espèces rares et/ou endémiques à protéger telles que : la sterne naine, l'euphorbe de terracine, l'œillet de catalogue.

Le regroupement pour l'efficacité

Le nom de RIVAGE, qui semble si bien convenir à ses missions, est un acronyme signifiant Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate. Il compte les communes de Leucate, Caves, Treilles et Fitou dans l'Aude, et Salses-le-Château et la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée venant en représentation-substitution pour les communes de Barcarès, Opoul-Périllos, Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Salanque pour les Pyrénées-Orientales. Le président du syndicat est actuellement Monsieur le maire de Leucate, Michel Py.

Opérateur unique pour les démarches SAGE, Natura 2000 et le programme d'actions sur les zones humides, RIVAGE est chargé de coordonner toute la procédure consistant à organiser la concertation des usagers relative à la gestion de l'étang, de ses bordures et des zones humides et naturelles associées.

Les missions de RIVAGE

Les missions de RIVAGE consistent à définir en concertation avec les acteurs locaux des objectifs de gestion de milieux aquatiques et naturels. Il réalise ainsi les inventaires préliminaires (biologiques, socio-économiques, relatifs à la qualité de l'eau...) et rédige ensuite les documents de gestion relatifs aux différentes démarches citées (SAGE, Document d'objectifs Natura 2000, programme de gestion des zones humides). Ces objectifs de gestion sont ensuite concrétisés à travers la mise en œuvre d'actions de gestion réalisés par RIVAGE, les communes partenaires ou encore les particuliers propriétaires de terrains. Ces actions sont financées à travers des contrats (contrat d'étang, contrats Natura 2000, ...) ou des projets européens.

Concrètement, les actions programmées dans le contrat d'étang ont contribué au renouvellement de stations d'épuration des communes du pourtour de l'étang.

La participation de RIVAGE au projet européen LIFE+ Lag'Nature a par permis d'obtenir des financements pour engager des actions concrètes de lutte contre les espèces envahissantes. Ainsi l'année prochaine, un chantier de jeunes bénévoles sera organisé afin de déraciner les griffes de sorcières envahissant le cordon dunaire du Mouret.

NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces remarquables, qui sont essentiels à la survie de certains oiseaux rares ou menacés, de toutes les autres espèces menacées et des habitats naturels eux-aussi menacés. Ce réseau a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, en préservant au plus vite les espaces où subsistent encore habitats et espèces déjà raréfiés. Il est actuellement constitué de 26 304 sites. Afin de désigner ces sites, les experts ont fait l'inventaire des espaces où subsistent encore, de manière significative (surfaces, effectifs...), les habitats naturels et espèces sauvages menacées en Europe (dits « d'intérêt communautaire »). C'est ainsi que le Complexe lagunaire de Salses-Leucate a été désigné comme site Natura 2000, pour la présence d'une vingtaine d'habitats naturels et d'une dizaine d'espèces de faune d'intérêt communautaire et pour les nombreux oiseaux qui fréquentent la lagune et ses abords : sur les 280 oiseaux recensés, une trentaine d'espèces sont d'intérêt communautaire. Actuellement, le représentant de cette instance est Monsieur Michel Montagne, Président du comité de pilotage, maire de Saint Hippolyte. Le Docob Natura 2000 a été validé en mai 2011.

Le SAGE

Le SAGE a été à son origine motivé par les problèmes de pollution bactériologique dans l'étang (entraînant des interdictions de commercialisation directe des coquillages) et par l'existence de conflits d'usage. Il s'agit d'un document de planification et de gestion des milieux aquatiques élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent (bassin versant). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par la Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet. Le président de la commission actuelle est Monsieur Michel PY, maire de Leucate. Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a été validé en 2004 et il est aujourd'hui en cours de révision.

Le Plan de gestion en faveur des Zones Humides

Suite aux diagnostics menés dans le cadre du SAGE ainsi qu'à la conjoncture actuelle concernant la thématique « Zones Humides » il est apparu indispensable d'élaborer un plan de gestion sur les zones humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate qui permettra une meilleure prise en compte de ces milieux.

Aujourd'hui, autour de l'étang de Salses-Leucate, vous pouvez l'affirmer :

« Je sais où sont les zones humides ! »

Les Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Un écrin pour une lagune

Le terme de « zones humides » est de plus en plus mis en avant et tend à devenir une priorité dans les programmes de gestion. Outre l'immense biodiversité que l'on rencontre au sein de ces milieux d'interface entre terre et eau, de nombreuses fonctions annexes en font des sites à fort enjeux tels que la régulation des crues, l'épuration des eaux ou encore un rôle de réserve en période sèche.

Outre ces compétences vis-à-vis de l'eau, une zone humide voit passer de nombreux visiteurs tels que l'agriculteur en recherche de pâtures, le chasseur et le pêcheur et de plus en plus souvent le touriste, qui sort des pratiques habituelles pour se diriger vers la découverte des paysages naturels. L'esthétique, le récréatif et l'éducatif se mêlent dans ces milieux si particuliers.

L'aventure « Zones Humides » de l'étang de Salses-Leucate

Pendant longtemps, seule la loi sur l'Eau de 1992 permettait de définir les zones humides, cette loi, n'étant pas suffisamment précise, a été récemment complétée par des textes permettant de délimiter leurs contours.

Aux vues de la richesse en zone humide que présente le pourtour de l'étang de Salses-Leucate il est devenu indispensable d'appliquer ces textes afin d'avoir une vision claire sur les contours et l'état de ces milieux.

En cela, le syndicat RIVAGE a mené des inventaires successifs, toujours plus fins, pour une meilleure prise en compte de ces réserves de biodiversité.

Un territoire unique, mais plusieurs échelles de prospection !

Au cours de ces dernières années, l'attention portée aux zones humides a beaucoup évolué.

Conscients de l'importance de ces milieux, le syndicat RIVAGE a commencé très tôt (2002) à évaluer les zones humides, leur état et leur fonction.

A travers des méthodes et outils d'identification toujours plus précis, des inventaires ont permis d'identifier, les périmètres, fonctions, enjeux et usages de ces habitats.

Les derniers textes légaux ont la très grande qualité de définir clairement où commence et où s'arrête la zone humide cependant comme toute méthode, celle-ci a ses limites.

La précision qu'il est possible d'obtenir suite à l'application de ces textes nécessite un grand travail de prospection.

L'arrêté de juin 2008 et la circulaire de janvier 2010 permettent d'identifier ces zones en s'appuyant sur deux critères précis et objectifs :

- La morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau (liste de sols),

- La présence de plantes hygrophiles. (liste d'espèces indicatrices et d'habitats).

A force d'expériences sur le territoire, il est apparu nécessaire d'évaluer les zones humides à différentes échelles. Il est ressorti que selon la nature de la zone humide ou encore sa situation, le niveau de précision nécessaire varie d'un site à l'autre.

Pour illustrer, une zone humide en milieu urbain ou périurbain nécessitera une précision parfois inférieure au mètre, ce qui ne sera pas forcément utile en zone agricole.

De plus, vue la superficie du territoire ; il ne semble pas pertinent d'effectuer des sondages pédologiques sur l'ensemble du bassin versant.

Un état des lieux avant-gardiste

Aujourd'hui, le bassin versant du complexe lagunaire de Salses-Leucate a identifié ses Zones Humides. Il est possible sur l'ensemble des communes du pourtour de l'étang de dire : « Je sais où sont les Zone Humide ».

Cet inventaire constitue un outil précieux pour tous. L'application de cette méthode/réglementation a permis d'éclaircir la situation en se basant sur des critères objectifs permettent un arbitrage commun pour tous. C'est particulièrement vrai sur certaines zones dont « l'humidité » était peu évidente.

Aujourd'hui, tous ont une base de travail commune qui permet de gommer les conflits d'intérêts qui auraient pu naître d'une libre interprétation du caractère humide ou non d'un site à enjeux.

La démarche est innovante, il n'y a pas actuellement d'autre bassin versant en France, qui dispose d'un outil d'une telle précision. Ce travail est le fruit de nombreux échanges, rencontres, prospections de terrain et réflexions tant scientifique que juridique.

Une concertation exemplaire entre scientifiques, décideurs locaux et services de contrôles ont permis de fédérer l'ensemble des acteurs pour une meilleure prise en compte de ces milieux naturels.

Valorisation de ces travaux d'identification des zones humides :

L'inventaire va prochainement être intégré au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui définit les objectifs de qualité et de disponibilité de l'eau dans une démarche réglementaire. La mise à disposition en ligne de ces données permettra à tout un chacun de se situer vis-à-vis des zones humides du bassin versant. Enfin et surtout, ces entités humides font actuellement l'objet d'un plan de gestion en leur faveur. Ce programme permettra de définir les enjeux et objectifs de gestion nécessaires à la préservation de ces foyers de biodiversité.



Journées mondiales des ZONES HUMIDES 2012 de l'étang de Salses-Leucate



Contexte des Journées Mondiales pour les Zones Humides.

Chaque année le 2 février, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée, pour commémorer la signature de la Convention de RAMSAR sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne du même nom.

Depuis 2001, en France, les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les groupes de citoyens à tous les niveaux de la société profitent de l'occasion pour lancer des actions de sensibilisation du public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général.

Chaque année la convention propose un thème global qui est cette année **relatif au tourisme en zones humides** *ce thème est donc complètement en phase avec la fréquentation touristique sur le littoral.*

Pour les JMZH 2011 autour de l'étang de Salses-Leucate, de nombreuses animations ainsi qu'un riche cycle de conférences sur le sujet ont fait découvrir à tous ces territoires particuliers que sont les milieux humides. Cette année encore, en 2012, le syndicat RIVAGE avec le soutien des communes du pourtour de l'étang, ses partenaires techniques et financiers, a mis au point un programme complet pour **les Journées Mondiales pour les Zones Humides 2012.**

L'esprit des Journées Mondiales pour les Zones Humides.

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation. Le tourisme sur les lagunes méditerranéennes a longtemps été associé à la destruction de zones humides littorales au profit d'une urbanisation dévoreuse d'espaces. Tel a été le constat dans les années 70, lorsque bon nombre de zones humides littorales ont été comblées ou endiguées pour faire place à des stations balnéaires et à leur cortège d'infrastructures de transport, aboutissant le plus souvent à une rupture dans les équilibres naturels des zones humides.

Aujourd'hui, conscients que le tourisme est l'un des services fournis par les zones humides et pour les lagunes une source d'activité économique pérenne, il peut contribuer en retour à la préservation de ces écosystèmes.

En veillant à la bonne gestion des pratiques touristiques à l'intérieur et autour des zones humides et en enseignant aux touristes la valeur des zones humides, on contribue à la santé de ces milieux ainsi qu'aux avantages à long terme qu'ils procurent à la population, aux espèces sauvages, à l'économie et à la biodiversité.

Plus de 100 manifestations en Languedoc-Roussillon, PACA et Corse.

RIVAGE soutenu par le Pôle relais lagunes méditerranéennes (la Tour du Valat et le Conservatoire des Espaces Naturels LR), les gestionnaires de zones humides, le GRAINE et les associations d'éducation à l'environnement et les scientifiques se mobilisent pour proposer des animations sur la façade méditerranéenne. Accessibles à toute la famille, vous retrouverez sur chaque territoire des animations qui présentent les richesses des zones humides et les activités qui y sont liées.

La promotion de ces journées est réalisée avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, de l'ONEMA, du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, des Conseils régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon, du Conseil général de l'Hérault et du groupe ACCOR.

Un vaste programme d'animations autour de l'étang de Salses-Leucate.

Entre le 2 et le 5 février 2012, vont se dérouler autour de l'étang de Salses-Leucate, une nouvelle fois, les Journées mondiales pour les zones humides.

Cette manifestation va se traduire sous plusieurs formes :

- Des rencontres scientifiques
- Des conférences et débats
- Des animations ou ateliers ; sensibilisation aux milieux naturels, sciences, art ...
- Des sorties nature : sorties ornithologiques, découverte de la biodiversité.
- Des projections et tables rondes

Petit rappel concernant la convention de Ramsar.

La convention sur les Zones Humides (RAMSAR, Iran, 1971) et la journée mondiale des zones humides.

La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 152 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. Plus de 1400 zones humides (soit environ 123 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 23 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont trois sont situés en Languedoc-Roussillon et en Provence Alpes Côte d'Azur.

Pourquoi le thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique » ?

Toutes les informations sur le site Ramsar :

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-news-latest-wwd2012e/main/ramsar/1-26-76%5E25350_4000_1





Journées mondiales
des **ZONES HUMIDES**
2012
de l'étang de Salses-Leucate



Des Ateliers et Animations

Des Sorties Nature

Des Conférences

Des Expositions

**ANIMATIONS
GRATUITES**



ne pas jeter sur la voie publique



Le programme en temps réel et en détails sur:
<http://rivage-salses-leucate.fr//>
Renseignements : 04.68.40.49.74



**PROGRAMME DES JMZH 2012 EN
TÉLÉCHARGEMENT SUR:
[HTTP://RIVAGE-SALSES-LEUCATE.FR/](http://RIVAGE-SALSES-LEUCATE.FR/)**



Journées mondiales
des **ZONES
HUMIDES**
de l'étang de Salses-Leucate



Ressources et contact

**Journées Mondiales pour les Zones Humides
autour de l'étang de Salses-Leucate :**

<http://rivage-salses-leucate.fr/missions/decouvrir/jmzh/>



Jean-Alexis NOEL

Chargé de mission Zones Humides

Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras - 11 370 LEUCATE

04.68.40.49.72 ou 04.68.40.59.17.

jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr

Liens externes

Portail national d'accès aux informations sur les zones humides

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Portail de la convention de Ramsar

<http://www.ramsar.org>

Portail du pôle relais lagunes

<http://www.pole-lagunes.org>